

Délibération n°2023-17

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du MARDI 28 MARS 2023
COLLEGE COLLECTE

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de mars à 19 heures, le Comité syndical – Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 22.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Florence GUERRO et Laure PINCE, MM. Éric BRETHES, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Bruno MORATINOS et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Daniel MAÏA, Richard MAZABRAUD, Jean-Richard SAINT-JOURS Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jérôme CLAVE remplacé par Monsieur Richard MAZABRAUD, Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Richard MAZABRAUD.

Absents excusés : 3.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON et Fabien LAINE.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE

Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2023



Délibération n°2023-17

Objet : Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères

VU l'avis de la commission des Finances en date du 07 février 2023,

VU l'avis du Bureau syndical en date du 23 mars 2023,

VU la délibération n°2023-03 en date du 21 février 2023 votant le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – SIVOM du Born,

VU le rapport de présentation du budget ci-joint,

Monsieur le Président donne lecture à ses collègues des propositions nouvelles pour le budget primitif 2023 du Budget annexe du SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères ainsi que des reports d'investissement. Après lecture des chapitres d'exploitation ainsi que des chapitres d'investissement et des opérations d'équipement, il répond aux différentes questions des délégués.

Monsieur le Président soumet ce budget au vote.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical – Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- de voter le budget primitif 2023 du Budget annexe du SIVOM du Born – Collecte ordures ménagères par chapitre et par opération, équilibré en section d'exploitation à 12 920 000.00 € et en section d'investissement à 5 935 300.00 €, tel qu'il figure ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Ont signé au registre les membres présents,

Le Président,
Éric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 03/04/2023
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.